

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 69 (1940)

Heft: 8

Artikel: L'éducation des enfants sourds-muets

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1040701>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'éducation des enfants sourds-muets

I. Histoire générale

Dans tous les temps, depuis que s'écrit l'histoire, il est né dans toutes les classes de la société des malheureux infirmes, aveugles ou sourds-muets, qu'un auteur français a appelés : « Les âmes en prison. » Rarement une expression fut aussi heureuse. Ces infirmes nés dans les classes laborieuses étaient toujours laissés à eux-mêmes et croupissaient dans un état lamentable : rien n'était tenté pour sortir ces âmes de leur prison. Dans tous les pays, les infirmes nés dans les classes possédantes et dirigeantes reçurent parfois des soins spéciaux qui les mettaient en communication avec leurs semblables, mais ce ne furent jamais que des exceptions, soit que le personnel ait fait défaut, soit aussi que l'on n'ait pas voulu contrevenir à la volonté de Dieu qui avait permis la naissance d'un sourd-muet. Il est à remarquer que les auteurs des tentatives de faire parler les sourds-muets furent toujours ou presque toujours des religieux ou d'autres gens d'Eglise, probablement parce que, avant la Réformation, eux seuls s'occupaient d'enseignement.

Dans son *Histoire ecclésiastique*, Bède le Vénérable raconte que Jean de Beverley, archevêque d'York, avait réussi, vers l'an 700, à faire parler un sourd-muet qui venait chaque matin demander l'aumône à sa porte.

Il semble que ce soient les moines espagnols qui, aux XVI^{me} et XVII^{me} siècles, aient travaillé le plus à rendre la parole aux sourds-muets. Nous devons à l'historien espagnol François Vallès de connaître l'œuvre du moine bénédictin, Pierre Ponce de Léon, qui, vers le milieu du XVI^{me} siècle, pratiquait régulièrement l'art de faire parler les muets. Il s'adressait à ses élèves par signes ou par écrit. En 1620, Jean-Paul Bonnet d'Aragon fit paraître en Espagne un traité de l'enseignement de la parole aux sourds-muets. Son élève, Ramirez, rendit la parole à plusieurs sourds-muets, entre autres au marquis de Priego et à Don Luiz de Velasco. Ce seraient donc les moines espagnols qui, dans les temps modernes, auraient employé la méthode orale pour l'éducation des sourds.

L'enseignement des sourds paraît avoir été complètement abandonné en Espagne après la mort de Ramirez. Certains auteurs, Newmann entre autres, estiment que ces louables efforts étaient considérés comme des atteintes à la volonté divine et que c'est à cette raison qu'est due la négligence dont les sourds-muets furent l'objet depuis lors.

L'Histoire est sobre de données sur le sujet que nous traitons. Nous savons que Pierre de Castro, médecin du duc de Mantoue vers le milieu du XVII^{me} siècle, fit parler plusieurs sourds-muets grâce à un secret qu'il tenait d'un Espagnol, Ramirez.

En 1698, Wallis publia à Londres un traité de la parole, où il relate quelques procédés mis en œuvre pour apprendre à parler aux sourds-muets.

C'est un médecin suisse établi à Amsterdam, Jean-Conrad Amman, né à Schaffhouse en 1669, et mort à Warenmunden en 1724, qui doit être appelé le créateur de la méthode orale. Il est le premier qui ait formulé avec précision la méthode à suivre et les procédés à employer pour faire parler les sourds-muets et leur apprendre à lire la parole aux mouvements des lèvres. Le premier qui utilisa cette méthode fut le pasteur Georges Raphel de Lunebourg, qui, sur six enfants, eut trois filles sourdes-muettes dont il fit lui-même l'éducation. La méthode publiée par Amman était si complète, si bien pensée et agencée qu'elle

subsiste presque sans changement ; basée sur la physiologie et la psychologie, ses continuateurs ne l'ont améliorée que dans quelques détails. Parmi ceux-ci on cite Samuel Heinicke en Allemagne, Thomas Braidwood en Ecosse et Rodrigue Pereire en Espagne.

En 1778, fut créée à Leipzig la première école publique où la méthode Amman était appliquée à tous les élèves. Samuel Heinicke qui en fut le directeur bannit rigoureusement tous les signes de la main par quoi tous les sourds-muets de tous les temps sont enclins à remplacer la parole.

En 1770, l'abbé Michel de l'Epée, né à Versailles en 1712, fondait à Paris la première école publique et gratuite pour les sourds-muets. Il ne méconnut pas la possibilité de rendre la parole aux sourds-muets, puisqu'il déclare que l'unique moyen de les réintégrer dans la société est de leur apprendre à lire sur les lèvres et à s'exprimer de vive voix. Il enseigna la parole à quelques rares élèves, à ceux qu'il supposait doués d'aptitudes particulières. Mais à la généralité des élèves, il enseignait un alphabet de signes correspondant à nos lettres qu'ils apprenaient à écrire. Certes, les résultats obtenus étaient loin de valoir ceux que produit la méthode Amman : mais il ne nous appartient pas d'en faire un reproche à son auteur. Ses élèves ne pouvaient communiquer leurs pensées qu'à ceux qui avaient étudié leur alphabet assez compliqué, mais ils savaient lire et écrire, ils pouvaient être instruits de leurs devoirs envers Dieu et le prochain ; ils étaient pour ainsi dire réintégrés dans la société humaine.

On peut reprocher à l'abbé de l'Epée de n'avoir employé que trop rarement la méthode orale et la lecture sur les lèvres qui seule peut mettre le muet en relations avec tous ses semblables parlant la même langue. Mais si l'on considère le talent — je dirai même le génie — qu'il mit en œuvre dans l'élaboration de sa méthode, si l'on se souvient qu'il fut le premier à fonder une école publique pour les sourds-muets, en 1770, que ses premiers élèves au nombre de 29 sortaient tous des classes laborieuses, que peu après, il dut fonder un internat pour les plus dénués de ses élèves, internat où il engloutit sa fortune personnelle et que par la suite il fit subsister par ses quêtes auprès des membres de sa famille, spécialement de son frère, architecte du roi, on comprend que l'Assemblée nationale, en date des 10-14 septembre 1791, ait décrété que le nom de l'abbé de l'Epée serait placé au rang de ceux des citoyens qui ont le mieux mérité de l'humanité et de la patrie, et que son institution serait désormais entretenue aux frais de l'Etat. En 1843, une souscription nationale fut organisée qui permit de lui élever une statue sur une place de Versailles, sa ville natale.

Le nom de l'abbé de l'Epée évoquera toujours l'idée du travail acharné, du dévouement absolu, du don de soi-même aux plus misérables de nos frères.

Son œuvre, qui prit le nom d'Institution nationale des sourds-muets, fut dirigée d'abord par l'abbé Sicard, et ensuite par M. l'Ordinaire : l'un et l'autre abandonnèrent la méthode des signes pour en arriver à l'articulation.

La Suisse, à qui revient la gloire, peu connue du grand public, d'avoir vu naître Amman de Schaffhouse, le législateur presque parfait de la méthode d'articulation qui, seule, intègre le sourd-muet dans la société, devait imiter la France, l'Allemagne et les autres pays, où les écoles spéciales créées pour ces malheureux bénéficiaient des faveurs du public et de l'appui de l'Etat. Le premier institut pour enfants sourds-muets de la Suisse fut fondé en 1811, à Yverdon. En 1822, le canton de Berne fondait l'institut de Münchenbuchsee pour les garçons et, en 1824, celui de Wabern pour les filles. Ces fondations furent suivies, en 1826, par le canton de Zurich qui établit l'institut de Wollishofen, et par celui de

Lucerne qui, en 1832, fonda l'institut de Hohenrain. Puis les cantons de St-Gall, Argovie, Zoug, Bâle suivirent, après les troubles religieux du Sonderbund. Une nouvelle série de fondations, une demi-douzaine, furent faites dans la dernière décade du XIX^{me} siècle et la première du XX^{me}. Dans les cantons où rien n'existait pour eux, les enfants sourds-muets étaient intellectuellement et moralement abandonnés ; peut-être que ceux dont les parents étaient favorisés au point de vue fortune et intelligence, étaient placés dans les instituts d'autres cantons. Mais les moyens d'investigation que nous possédons sur ce sujet sont forcément restreints ou plutôt inexistants. Nous savons que dans les années 1875-1885, deux sœurs sourdes-muettes, M^{lles} Brun, étaient, à Lyon, à la tête d'un institut pour sourdes-muettes qu'elles formaient selon la méthode de l'abbé de l'Epée, et qu'un petit nombre de jeunes Fribourgeoises bénéficièrent de leurs soins.

Le canton de Fribourg, qui venait de faire le gros effort de jeter les bases de l'Université, devait suivre le mouvement général en Suisse et créer un institut pour les sourds-muets. Cette création est de 1890 et mérite d'être connue dans ses détails.

II. A Gruyères

En 1886, l'école inférieure-mixte de Gruyères était confiée à S^r Bernalde Jaggi, de Varone en Valais, membre de la Congrégation de la Sainte-Croix d'Ingenbohl. C'était une jeune personne à l'âme ardente, passionnée pour le bien, et ne demandant qu'à se donner et à se dévouer. Au 1^{er} mai 1886, elle reçoit, parmi ses nouveaux élèves, un enfant sourd-muet, nommé Oscar Bussard. Elle s'émut devant cette infortune et prit la résolution de tout tenter pour tirer ce petit être de la prison où son infirmité l'enfermait. Mais la chère Sœur dut constater que la bonne volonté ne suffit pas toujours pour faire le bien, et que la méthode et les procédés d'enseignement aux sourds-muets diffèrent totalement de ceux qu'elle avait étudiés pour l'obtention du brevet primaire. Tant il est vrai que pour acquérir de nouvelles connaissances, il faut être enseigné, c'est-à-dire profiter des expériences et des travaux de ceux qui nous ont précédés dans la carrière. Dans ce but, S^r Bernalde fit, un plus peu tard, en 1889, un séjour de trois mois dans l'Institut des Dames du Sacré-Cœur, à Chambéry (Savoie). Le Haut Conseil d'Etat de Fribourg prit à sa charge les frais de ce séjour.

Dès 1887, S^r Bernalde avait intéressé la révérende Mère M.-Thérèse Scherer au projet de former un Institut pour les sourds-muets dans le canton de Fribourg. Mère Thérèse envisageait déjà le projet de fonder un asile semblable pour les catholiques de la Suisse française. Des travaux préparatoires avaient été amorcés. Mais en 1888 la révérende Mère M.-Thérèse Scherer était ravie à l'affection de sa Congrégation. La révérende Mère Pancratia Widmer reprit ce projet, s'entendit avec l'Evêché et le Conseil d'Etat de Fribourg et fit l'acquisition, en 1889, du château de St-Germain, à Gruyères, situé le long du chemin conduisant au château des anciens comtes. C'était un vaste bâtiment délabré, incommode, dont la distribution intérieure ne répondait pas du tout au but pour lequel il fut acquis. Les réparations et les aménagements les plus urgents coûtèrent plus que le double du prix d'achat. La literie, l'ameublement, les moyens d'enseignement furent aussi à la charge de la Congrégation. L'Etat de Fribourg s'engagea à fournir une subvention annuelle de 3,000 fr., qui fut plus tard portée à 8,000 fr. et qui présentement s'élève à 7,600 fr.

Le 25 avril 1890, S^r Bernalde prenait possession de sa nouvelle demeure encore inachevée et y logeait 23 élèves des deux sexes, ignorants, timides, rébar-

batifs, ne comprenant rien à ce qu'on attendait d'eux. Ils furent répartis en deux cours parallèles. Si les débuts de cette tâche furent ardues, les résultats obtenus aux examens de la fin de la première année, laquelle avait duré 15 mois, jusqu'en août 1891, furent une révélation. On y était accouru de près et de loin. Tous les visiteurs étaient animés d'une saine curiosité, assaisonnée chez un bon nombre par des préventions. Faire parler des sourds-muets ! ce n'est pas possible ! — Et pourtant, il fallut se rendre à l'évidence. Un bon nombre de ces enfants étaient heureux et fiers de lire de courtes phrases dans leurs livres et de les répéter ensuite, comme aussi de lire des questions simples sur les lèvres de leur institutrice et d'y répondre avec justesse. La cause de l'éducation des sourds-muets par la démutisation était gagnée. Mais il fallait encore assurer le pain quotidien à ces enfants dont la plupart étaient issus de familles peu fortunées, incapables à payer le prix de la pension, si modique soit-il. Durant les premières années, la chronique de l'Institut a enregistré des dons nombreux et considérables qui ont suppléé au manque total ou partiel du paiement de la pension pour un bon nombre d'élèves. Mais ces aumônes nécessaires à la bonne marche de l'établissement pouvaient manquer en tout ou en partie : une œuvre de secours devait être organisée solidement à cet effet. Ce fut l'Association de St-Joseph fondée en 1892, dans le but de procurer les ressources nécessaires pour assurer le paiement de la pension des enfants sourds-muets pauvres du canton de Fribourg, placés à l'Institut de Gruyères. Le Comité de l'œuvre comptait parmi ses membres des prêtres et des laïques éminents, entre autres le Révérendissime Vicaire général, le R^{me} Prévôt Esseiva, M. le conseiller Georges Python. M. le Doyen Berset, curé de Gruyères, fut le premier président et M. Robert Murith, député, le premier secrétaire-caissier. Tous travaillèrent avec zèle et dévouement, afin de rendre la nouvelle association efficace, et elle le fut. Le Conseil d'Etat demanda à Monseigneur l'Evêque de prescrire une quête annuelle en faveur des sourds-muets dans toutes les églises du canton : elle se fait le premier dimanche de l'Avent. Plus tard, le Conseil d'Etat attribua à cette œuvre une part de la dîme de l'alcool : c'était dans un temps où les comptes de la Régie des alcools, comme ceux de presque toutes les administrations, ne connaissaient pas de déficit. Le nombre des enfants partiellement ou totalement assistés par l'Association oscille entre 28 et 45 ; certains exercices comptables ont laissé des bonis, minimes si l'on veut, mais qui ont toujours été capitalisés comme les dons et legs que la chronique a enregistrés avec plaisir. Nous verrons, plus loin, l'emploi qui fut fait de ces petites sommes butinées avec tant de soin.

Durant l'année 1892, la Congrégation des Sœurs Théodosiennes assumait les frais considérables de l'aménagement d'une chapelle et de la construction d'une aumônerie. M. l'abbé Hassler accepta la tâche pénible et méritoire entre toutes d'être le pasteur de ces infortunés dont le nombre augmentait chaque année. Il quitta l'Institut en 1903, mais il en demeura l'ami et le fidèle conseiller. Il était président de l'Association de St-Joseph, avec M. Dreyer, secrétaire aux Travaux publics, comme caissier. En juin de la même année, un nouvel aumônier commençait ses fonctions à l'Institut St-Joseph : c'était M. l'abbé Paul Hiboux, prêtre français, originaire de St-Pierre d'Albigny, en Savoie. Il avait été durant une vingtaine d'années l'aumônier distingué de l'Institut des sourds-muets de Curière en Dauphiné, qui abritait de 60 à 80 garçons, dont l'entretien complet était à la charge des RR. PP. Chartreux. Ces temps-là étaient durs pour les Congrégations françaises : malgré leur vie austère et contemplative, malgré leurs bienfaits toujours renouvelés, les Chartreux furent exilés et leurs œuvres sombrèrent dans la tourmente. Curière fut fermé et les sourds-muets,

filis de petits paysans ou d'ouvriers, furent rendus à leurs parents. Cette suppression apporta à St-Joseph de Gruyères, le dévouement inlassable de M. Hiboux durant 26 ans.

Cette même année vit le départ de la fondatrice de l'établissement ; S^r Bernalde Jaggi fut désignée par ses Supérieures pour fonder une école similaire à Géronde, dans son canton d'origine. Elle fut remplacée à la tête de la maison par S^r Amida Gendre, de Neyruz.

Dans le cours des ans, il y eut bien des changements dans le personnel de l'Institut ; mais toujours, directrices et institutrices furent à la hauteur de leur tâche. Elles poursuivent leur marche en avant dans le développement des études et des moyens d'enseignement.

A 15 ou 16 ans, les sourds-parlants intelligents reçoivent un certificat d'émancipation de l'Inspecteur scolaire, après un examen sur le programme des écoles primaires. Je dis à dessein : « les intelligents », car avec les sourds-muets faiblement doués, il faut se contenter des connaissances les plus usuelles et de l'enseignement religieux le plus indispensable permettant de les admettre à la réception des saints Sacrements. Rien n'est négligé pour réintégrer ces déshérités dans la famille humaine. Cependant il ne faut pas oublier que l'instruction ne peut pas faire disparaître les anomalies existantes de l'organe du sens de l'ouïe.

La guerre mondiale a dévasté l'Europe et fait sombrer les situations qui semblaient les mieux assises. La Congrégation d'Ingenbohl devait fournir de grandes sommes pour renflouer ses œuvres dans les pays belligérants. L'Institut St-Joseph à Gruyères devenait pour la dite Congrégation une charge onéreuse, non seulement à cause du déficit annuel de 2 à 3 mille francs qui devait être comblé, mais surtout à cause des réparations incessantes aux bâtiments qui engloutirent des sommes considérables. Malgré ces dépenses, le château Saint-Germain demeurait incommode, difficile, sinon impossible à chauffer, très dangereux pour la vie de ses habitants en cas d'incendie, et n'ayant à proximité qu'un jardin minuscule ; l'état des lieux rendait l'établissement d'une cour de récréation impossible. Selon les expertises des architectes MM. Doppler de Bâle, Jungo et Devolz de Fribourg, il fallait le démolir. En 1919, la Mère Générale, S^r Anicète Regli, avait attiré l'attention du Conseil d'Etat de Fribourg sur cette situation nouvelle. Si l'on voulait que l'œuvre des sourds-muets ne tombât point, il fallait lui fournir un bâtiment.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIES

Marianne Maurer. — *De-ci, de-là.* — A bâtons rompus (deuxième série). Un volume in-16° cartonné, 3 fr. Librairie Payot, Lausanne.

Comment aider un Confédéré de langue allemande, ou un étranger, à pénétrer sans difficultés dans le domaine du français tel qu'on le parle chaque jour ? Le plus souvent, notre langue est enseignée sous sa forme écrite. Or, quoi de plus différent que le français livresque et le français parlé ?

Il y a 25 ans, désireuse de faciliter l'enseignement du parler quotidien, M^{lle} Marianne Maurer composait un recueil d'anecdotes, graduées selon les difficultés qu'elles présentent pour des étrangers. Cet ouvrage, intitulé : *A bâtons rompus* remporta un succès considérable : aujourd'hui encore, il est en usage dans un grand nombre d'écoles, en Suisse, en France et dans d'autres pays. De divers côtés on a suggéré à l'auteur et aux éditeurs de compléter *A bâtons*